



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/0697/176 du 12 mars 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un treuil de la marque FIXATOR, type LM90, numéro de construction 1618.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 mars au 30 avril 2024 inclus).

Pétange, le 19 mars 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,